



**INTERVENTION DE JEAN-PIERRE CROUZET,
PRESIDENT DE L'UPA**

EN PRESENCE DE

**MYRIAM EL KHOMRI,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL**

22 OCTOBRE 2015

Madame la Ministre,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir, Madame la Ministre, que je vous accueille aujourd'hui au LAB UPA 2015, et je vous remercie très sincèrement pour votre présence.

Permettez-moi également de saluer la manière dont vous vous êtes très rapidement investie dans votre département ministériel.

A ce titre, je ne peux que me féliciter de l'écoute dont vous avez fait preuve aux cours des différentes rencontres que nous avons déjà eues.

Madame la Ministre, vous représentez donc aujourd'hui le gouvernement devant les principaux responsables nationaux et territoriaux de l'artisanat et du commerce de proximité.

Bien évidemment, les propos que je vais tenir, concernent l'ensemble de l'action gouvernementale.

Comme je l'ai rappelé, lors de la Conférence Sociale de lundi, devant le Président de la République, le Premier Ministre et vous-même, les pouvoirs publics ont vocation à travailler pour tous les français, quel que soit leur statut ou leur situation.

Aussi, permettez-moi de rappeler qu'il existe aujourd'hui plus de 3 700 000 entreprises hors agriculture, dont plus de 2 500 000 qui n'ont aucun salarié.

Si je me limite à celles qui ont au moins un salarié, elles sont 1 200 000.

Force est de constater que sur ce total, 97% des entreprises françaises qui emploient 53 % des salariés, ont moins de 50 salariés.

Il y a donc seulement 3% d'entreprises qui occupent plus de 50 salariés.

Et pour les quelques entreprises qui ont plus de 500 salariés, elles occupent aujourd'hui, en France, moins de 10% des salariés.

Or, au cours de ces dernières années, force est de constater que les politiques en particulier dans le domaine économique, mais également social, ont plus ciblé les très grandes

entreprises, soit une infime minorité d'entreprise et en pourcentage peu de salariés.

Malheureusement, il ne s'agit pas que d'un sentiment.

Cette question n'est absolument pas liée à une majorité politique.

Au cours du quinquennat précédent, à titre d'exemple, la réforme de la taxe professionnelle a été conçue en particulier pour répondre aux problèmes des grands constructeurs automobiles français.

Nos secteurs en subissent toujours les conséquences négatives puisque pour compenser leurs baisses de recettes, les collectivités territoriales ont fait exploser la Contribution Economique Territoriale des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, en particulier, la partie Contribution Foncière des entreprises.

Et malheureusement, les mesures prises au cours du quinquennat actuel continuent à privilégier les très grosses entreprises.

Lors des Assises de la Fiscalité des entreprises, au début de l'année 2014, les travaux ont été limités à celles qui sont assujetties à l'impôt sur les sociétés.

Ainsi, de fait, plus de 1 600 000 entreprises hors micro-entreprises ont été écartées.

En séance de rattrapage et parce que l'UPA l'a demandé avec beaucoup d'insistance, nous avons obtenu la mise en place d'un groupe de travail sous l'égide de la chancellerie, avec l'ensemble des ministères de Bercy, pour traiter de la question des entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu.

Les conclusions de ce groupe de travail devaient être rendues à la fin juin 2014, nous sommes aujourd'hui le 22 octobre 2015, soit plus d'un an après, et ce rapport n'a toujours pas été rendu public.

Faut-il encore rappeler que les Assises de la Fiscalité des entreprises se sont essentiellement limitées à des annonces concernant la baisse de la C3S, c'est-à-dire de la contribution sociale de solidarité des sociétés qui ne concerne que 200 000 entreprises et dont le produit est concentré à 80% sur 40 000 entreprises.

Autrement dit, les décisions prises à l'issue de ces Assises ne concernent qu'une minorité d'entreprises françaises.

Sur mon interpellation, le Ministre des Finances et des comptes publics, Michel SAPIN, a précisé, lors de la réunion de la Conférence Sociale avec le Président de la République, qu'il venait de confier une nouvelle mission au député Grandguillaume concernant les entreprises qui ne sont pas sous forme sociétaire.

Nous ne pouvons que nous féliciter du choix du député Grandguillaume qui a déjà réalisé un très bon travail sur les travailleurs indépendants et qui a permis de faire évoluer le régime de l'auto-entrepreneur en régime de la micro-entreprise.

Pourtant il y a urgence !

Il est en effet totalement inacceptable et anti-économique que les chefs d'entreprise relevant du régime social des indépendants paient des cotisations sociales sur leurs bénéfices réinvestis.

Le pacte de responsabilité que l'UPA souhaite voir confirmé, a pour autant été bâti, plus pour les très grosses entreprises que pour l'ensemble des entreprises françaises.

Nous avons d'ailleurs alerté le gouvernement sur le fait que le CICE ne prenait pas en compte la situation des entreprises qui ne sont pas constituées sous la forme sociétaire et dont le chef d'entreprise relève du régime social des indépendants.

Là encore, l'UPA a dû se battre pour que cette injustice soit réparée et je donne acte au gouvernement puisqu'il a répondu à notre demande en baissant les cotisations d'allocations familiales pour les chefs d'entreprise ressortissant du RSI, à partir du 1^{er} janvier de cette année.

Mais là encore, nous avons dû passer par une séance de rattrapage.

Je rappelle une fois de plus qu'un allègement direct des cotisations sociales au lieu du CICE, serait beaucoup plus adapté pour les plus petites entreprises, et aurait un effet bien meilleur sur la création d'emplois.

Pour ce qui est de l'ouverture du dimanche ou du travail 7 jours sur 7, là encore le gouvernement cède à la pression des très grands groupes.

Et il en est de même sur le détachement des salariés qui profite à quelques grands groupes et contribue à organiser une concurrence déloyale au détriment des entreprises artisanales.

Ce prisme « très grosses entreprises », nous le rencontrons aussi dans tous les domaines du dialogue social.

Comme souvent dans notre beau pays, il y a des modes, et la mode aujourd'hui, c'est le « tout-entreprise ».

Autrement dit, il faudrait renvoyer la négociation au niveau de chaque entreprise.

Là encore, c'est oublier totalement la réalité du monde entrepreneurial français que j'ai rappelé en introduction.

Les chiffres parlent pourtant d'eux-mêmes : moins de 40 000 accords d'entreprise ont été conclus en 2013.

En sachant que 40 000 accords, cela ne veut pas dire 40 000 entreprises, puisque pour nombre d'entre elles, plusieurs accords ont été signés.

Aussi, Madame la Ministre, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, la branche professionnelle doit avoir un rôle central dans la réforme que vous allez conduire.

Oui, comme l'a dit le Président de la République « notre code du travail est devenu trop complexe ».

Il est en effet devenu illisible tant pour les chefs d'entreprise que pour les salariés.

La loi doit fixer les grands principes, l'ordre public social.

Charge à la négociation d'examiner les règles les plus adaptées aux spécificités de chaque branche professionnelle.

Et la branche professionnelle doit être en mesure de fixer les règles communes à toutes les entreprises qui permettront aussi d'assurer une concurrence saine et loyale.

Au passage, je vous redis publiquement que l'UPA est favorable à la restructuration des branches professionnelles.

Bien entendu, il est indispensable que les regroupements s'effectuent dans le cadre d'activités similaires et exercées de la même manière.

Permettez-moi également d'évoquer cette idée de chèque syndical.

L'UPA n'a plus à démontrer sa volonté de développer le dialogue social, tant au niveau des branches professionnelles que des territoires.

Nous l'avons d'ailleurs acté dans un accord du 12 décembre 2001 devenu célèbre.

C'est sur la base de cet accord que les CPRIA ont été créées.

Elles ont d'ailleurs largement inspiré le dispositif mis en place par la loi Rebsamen.

Mais de grâce, n'allez pas créer une nouvelle obligation aux employeurs pour qu'ils financent l'adhésion de leurs salariés à un syndicat.

On voudrait tuer le dialogue social que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

Concernant le compte personnel d'activité, je souhaite vous rappeler ici notre position.

Ce compte aura vocation pour toute personne à rassembler dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa vie professionnelle, indépendamment de son statut, les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son parcours professionnel.

Ce nouveau dispositif devra notamment intégrer le compte personnel de formation.

Or, le compte personnel de formation créé, par la loi du 5 mars 2014, a aussi vocation à être universel et à s'appliquer quel que soit le statut de la personne.

Mais, force est de constater, qu'aujourd'hui il est limité au monde du salariat.

Alors, c'est très bien, mois après mois, d'annoncer de nouvelles réformes, mais dès lors que ces réformes ne sont pas mises en œuvre comme elles étaient annoncées, ceci remet en cause la crédibilité de la parole politique.

Comme nous l'avons indiqué lors de la Conférence Sociale, le CPA devra être simple, à la fois pour les salariés et les entreprises.

De plus, il ne devra pas générer de coûts supplémentaires pour les entreprises.

Nous considérons qu'il ne faut pas avancer à marche forcée.

Le CPA doit être construit dans la concertation et j'insiste, là-dessus, il devra faire l'objet d'une expérimentation.

C'est dans cet esprit que l'UPA a accepté l'ouverture d'une négociation paritaire sur le CPA.

Il s'agit d'un chantier titanesque, c'est pourquoi, le contenu du CPA devra être complété, étape par étape.

Autre point, sur lequel on ne peut que regretter l'absence d'une véritable politique en direction des TPE-PME, et qui confirme qu'il ne s'agit pas d'une question de tendance politique, c'est le cas du régime social des indépendants, le fameux RSI !

Ce RSI est un véritable cas d'école sur l'absence de méthode pour conduire les réformes dans notre pays.

Dans un premier temps, le gouvernement présente sa réforme.

Dans un second temps, le parlement la valide.

Mais ensuite, non seulement les pouvoirs publics ne s'intéressent pas à la manière dont la réforme est conduite mais surtout les pouvoirs publics créent eux-mêmes les conditions de ce que la Cour des Comptes a appelé pour le RSI, un accident industriel.

Conduire une réforme, c'est la même chose que construire un immeuble de grands étages.

Il faut préalablement investir, il faut plus de femmes et d'hommes pour construire et mener le chantier à bien.

Or, l'Etat pris au sens large, ne permet jamais de faire cet investissement préalable.

Ainsi, pour la création du RSI, alors qu'il aurait fallu passer par une phase d'investissement, l'Etat a anticipé les gains de productivité potentiels.

Aujourd'hui le RSI traîne comme un boulet cette malfaçon de départ.

Et parce-que les coûts de fonctionnement sont contraints dans tous les organismes de Sécurité Sociale, ce que l'UPA ne conteste pas, le système informatique du RSI est toujours inadapté aux besoins et continue donc à générer des erreurs qui nuisent aux chefs d'entreprise travailleurs indépendants.

Et oui, il y a dans toute l'action publique, et encore une fois, je le redis, ce n'est malheureusement pas un phénomène nouveau, un prisme « très grosses entreprises ».

Ce prisme il faut être clair, il s'explique pour partie par la manière dont est organisée la représentation patronale française.

Pour autant, ce n'est pas là que réside le vrai problème.

Autrement dit, quoi de plus légitime que le Medef défende ses principaux adhérents et que la CGPME et l'UPA de leur côté, défendent les leurs.

Non, ce qui pose problème aujourd'hui, c'est que les pouvoirs publics ont une fâcheuse tendance à ne plus jouer leur rôle d'arbitre en toute impartialité.

C'est malheureusement ce que nous constatons ces derniers temps.

Au mois de juin, et contre toute attente, au Sénat, le gouvernement a voulu faire modifier les règles de mesure de la représentativité patronale, qui résultent de la loi du 5 mars 2014.

En effet, le gouvernement a présenté un amendement visant à remplacer le paramètre du nombre d'entreprises adhérentes par celui du nombre de salariés employés par les entreprises adhérentes.

Autrement dit, le gouvernement n'est plus neutre et prend parti pour une organisation fort respectable au demeurant, mais qui défend pour l'essentiel les plus grosses entreprises.

Alors entendons-nous bien, et je me permets d'insister là-dessus, la France a besoin de toutes ces entreprises quelle que soit leur taille.

La France a besoin de ces grands groupes dont certains sont des fleurons au plan international.

Mais ne perdons jamais de vue, et ça ce sont les chiffres qui nous le rappellent, que ce sont les petites et très petites entreprises qui créent l'emploi et les très grosses entreprises, compte-tenu des évolutions technologiques ne créeront plus l'emploi de demain.

Dernier point que je souhaite évoquer : celui de l'apprentissage, un sujet majeur car c'est l'avenir de notre pays et surtout de notre jeunesse.

Après bien des tergiversations, le gouvernement a enfin pris les mesures nécessaires pour relancer l'apprentissage et les chiffres de la rentrée de septembre semblent le confirmer.

Pour autant, nous devons rapidement engager un travail de fonds sur l'accompagnement des Jeunes qui s'orientent vers l'apprentissage mais aussi de leurs familles.

Nous avons en effet pour cette rentrée beaucoup de places qui ne sont pas pourvues et des jeunes qui ne font qu'un passage éphémère dans l'entreprise.

Le gouvernement vient de décider de relancer les formations prioritaires pour les chômeurs.

C'est bien, mais nous ne pouvons que regretter que sur le plan précédent, les formations n'aient pas été orientées vers les secteurs tels que les nôtres qui rencontrent de réelles difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée.

Désolé, si j'ai pu paraître, un peu sévère sur l'action du gouvernement, mais je pense que je me dois de lancer cette alerte aujourd'hui.

Car s'il n'y a pas un sursaut collectif de notre part, je pense que nous continuerons à aller dans le mur et que la courbe du chômage ne se renversera pas.

Par ailleurs, je crains fort que les extrêmes se développent sur le vide que le gouvernement aura laissé en direction des plus petites entreprises.

L'activité des 1 300 000 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité est encore en recul de 1,5% au troisième trimestre.

Certes, ce résultat est moins mauvais que ceux des deux premiers trimestres de 2015 mais nous ne pouvons pas nous en réjouir.

Alors Madame la Ministre, j'en appelle à vous pour que vous soyez notre porte-parole auprès du Président de la République

et du Premier Ministre : le gouvernement doit enfin cibler sa politique économique et sociale en direction des entreprises de proximité.

C'est à cette condition que nous pourrons ensemble inverser la courbe du chômage et redonner enfin confiance au pays.

Madame la Ministre, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie